



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal n° 01/2017 : Règlement sur le jardin d'enfants communal.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 23 janvier 2017 avec MM. Les Municipaux Christian Dugon et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### 1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### 2. Examen du préavis

La Commission des finances estime ne pas être vraiment concernée par ce préavis dans la mesure où il s'agit d'un règlement ne comportant pas de montants financiers à l'exception de ceux figurant dans une table de prix inchangée depuis l'année précédente et donc sans conséquences sur les finances communales. Néanmoins, nous remercions la Municipalité pour son souci de transparence en ayant tout de même sollicité la Commission des finances sur ce sujet.

En revanche, la *reprise* de cette structure de l'AISGE par la commune d'Arzier-Le Muids, elle, n'est pas sans conséquences financières mais n'entre pas dans le cadre de ce préavis. Elle est de toute manière du strict ressort de la Municipalité.

#### 3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 01/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal n° 01/2017 relatif au règlement sur le jardin d'enfants communal.

Arzier-Le Muids, le 23 janvier 2017

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Didier HERMANN,

Michel PANNATIER

Excusé

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur

- 1 FEV. 2017		No. 01		
CDU	EER	LSC X	NRA	PHU
Secr Mun	Rourse	Secr Ass	Prés CC	Secr CC
Travaux	Eaux	Bât-Déch	Forêts	Cont hab